



NHPC
NACHTIGAL HYDRO POWER COMPANY

FLASH INFO

Nachtigal, au coeur du développement durable du Cameroun

NUMERO 2

LETTRE D'INFORMATION DE NHPC

23 OCTOBRE 2018

Signature de l'Avenant n°1 à la Convention de Concession

Un contrat clé pour l'entreprise.

La Convention de Concession de Production est l'un des contrats fondamentaux de l'entreprise au travers duquel NHPC se voit confier par l'Etat non seulement la construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal Amont et de la ligne d'évacuation d'énergie, mais également l'exploitation de l'aménagement pour une durée de 35 années.

La première Convention signée le 20 avril 2017 entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie et le Directeur Général de NHPC a posé les fondamentaux de la future concession. Il était alors convenu que des travaux complémentaires seraient conduits par NHPC afin d'arriver à une version complète.

La signature de l'Avenant n°1 de la Convention de Concession le 23 octobre 2018 vient valider ces travaux complémentaires et consacrer l'aboutissement de la Convention de Concession dans sa forme définitive.

Une concession d'une surface totale de près de 2056 hectares.

Le périmètre de la concession recouvre

- le terrain de l'aménagement hydroélectrique d'une surface de 1792 ha situé sur les communes de Mbandjock, Ntui et Batchenga



M. le Ministre de l'Eau et de l'Energie et le Directeur Général de NHPC présentant l'Avenant n°1 à la Convention de Concession signé

- le terrain de la Cité d'Exploitation d'une surface de 19 ha situé à Batchenga;
- et enfin le terrain du couloir de la ligne de transmission d'une surface de 245 ha situé sur les communes de Batchenga, Obala, Soa et Yaoundé. La ligne ayant vocation à être transférée à l'issue de sa mise en service, c'est la SONATREL qui en deviendra concessionnaire.

Une Convention de Concession marquée par des engagements environnementaux et sociaux forts.

Par delà les engagements techniques portant sur la réalisation du futur

ouvrage, ce contrat se distingue des concessions hydroélectriques habituelles par une ambition particulièrement élevée portée dans les domaines de l'environnement et de l'accompagnement social des impacts de l'aménagement sur les populations concernées.

On peut ainsi citer parmi les engagements environnementaux :

- un plan d'actions de préservation des ressources piscicoles et de gestion de la pêche dans la retenue
- un plan d'action de préservation de la biodiversité
- ou encore un plan de récupération des bois coupés

Dans le champ des mesures sociales, on peut notamment citer :

- L'indemnisation des personnes dont le terrain ou les mises en valeur sont impactées par le Projet
- Un accompagnement des agriculteurs, pêcheurs, ou travailleurs de la filière sable dont les activités sont impactées par l'aménagement ou la ligne
- Ou encore le relogement des familles dont les habitations sont concernées par les ouvrages.

Ce ne sont là que quelques illustrations.

Ces engagements que NHPC et l'ensemble des partenaires du Projet ont souhaité prendre au nom de leur vision de la Responsabilité Sociale d'Entreprise ont vocation à faire de Nachtigal Amont un projet exemplaire.

NACHTIGAL HYDRO POWER COMPANY (NHC)

Rue 1792 Lieu-dit Ekoudou, Quartier Bastos | Boite Postale 35543
Contact : Irène Eloundou | irene.eloundou@nachtigal-hpc.com | Tél : 698 115 532
w w w . n a c h t i g a l - h p c . c o m